MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE065_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE065-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Modification des membres de la commission de délégation de service public

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL -ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-6, relatifs aux délégations de service public (DSP) ;

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT relatif aux modalités de vote au sein du conseil municipal ;

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT relatif à la composition et aux modalités d'élection de la commission de délégation de service public (CDSP) ;

Vu les articles D. 1411-3 à D. 1411-5 du CGCT fixant les modalités d'élection des membres de la CDSP selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu l'accord unanime du conseil municipal pour procéder à un vote à main levée ;

Vu la délibération 033-2026 portant création de la Commission de délégation de service public ;

Vu la délibération DE61-2026 portant installation de nouveaux conseillers municipaux ;

Vu l'avis de la commission des marchés publics-finances en date du 14 septembre 2026 ;

Publié ou Notifié le :

Considérant que cette commission est présidée de droit par le maire, ou son représentant désigné parmi les membres du conseil municipal non déjà élus au sein de la commission ;

Considérant que, pour les communes de moins de 3 500 habitants, la commission doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le conseil municipal, outre le maire ou son représentant qui en assure la présidence ;

Considérant que l'élection des membres de la commission s'effectue au scrutin secret (sauf décision contraire du conseil municipal prise à l'unanimité) de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ou vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée, comprenant des membres des groupes « Etel ensemble, Cap 2026 » et « Choisir Etel pour bien vivre » ;

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE065_2026-DE

Considérant que, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat municipal.

Le rapport entendu ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants

ARTICLE 1 : DÉCIDE de modifier la composition de la commission de délégation des services publics et de **DESIGNE** les membres suivants :

Commission de délégation de service public
- → Titulaire Anne-Hélène LAMER - → Titulaire : Marina GARRAULT - → Titulaire 1 élu minorité : Etienne PIGEON - → Suppléant : Bruno LE CORRE - → Suppléant : Vincent CROUILLERE - → Suppléant : 1 élu minorité : Yannick PERRON

ARTICLE 2 : PRECISE que le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence pourront également siéger à la commission avec une voix consultative ;

ARTICLE 3 : INFORME que M. François LE BOURHIS est désigné par M. le Maire pour le représenter à la présidence de la commission de délégation des services publics en cas d'absence ou d'empêchement.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)